

DEVENEZ « MOBILITY MANAGER » EN REGION WALLONNE

La Région wallonne propose à partir du mois de mars 2009 une nouvelle session de formation de Mobility manager.

PUBLIC-CIBLE

Cette formation est spécifiquement destinée aux entreprises privées, aux bureaux d'architectes, aux pouvoirs publics non spécialisés en mobilité (Logement, Economie, Emploi, ...), aux pararégionaux, aux intercommunales, aux institutions d'enseignement supérieur (universités et hautes écoles), aux hôpitaux, ...prioritairement situés en Région wallonne.

Elle vise donc des organismes dont le travail quotidien n'est pas la mobilité mais qui, par leurs décisions et leurs actions, peuvent avoir un impact non négligeable sur la mobilité.

ORGANISATION

Le cycle de formation comporte 7 modules de deux jours, soit 14 jours répartis sur une période d'un an.

Les cours se déroulent essentiellement au Centre administratif du Service public de Wallonie, situé boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur.

La formation est gratuite pour les organismes publics et payante pour les entreprises du secteur privé (900 euros TVAC). Certains cours seront communs aux Mobility managers et aux Conseillers en mobilité afin de permettre les échanges entre les deux publics.

Un document complet sous forme de fiches techniques et de fascicules est remis aux participants au fur et à mesure de la réalisation des modules.

La formation se clôture pour les candidats ayant suivi le cours de manière régulière (75 % de présence minimum) par la délivrance d'un *certificat de Mobility manager*.

ROLE

Le Mobility manager est un acteur relativement nouveau dans le paysage de la mobilité en Région wallonne.

Il est d'abord le contact privilégié pour toutes les questions relatives à la mobilité au sein de son organisme.

Il doit aussi assurer le rôle de personne relais entre son institution ou son entreprise et les acteurs de la mobilité en Région wallonne.

Très concrètement, il agit comme un observateur attentif, veillant à la cohérence des mesures envisagées ou entreprises dans le domaine des déplacements.

Ainsi, par exemple, le Mobility manager doit pouvoir :

- ◆ Sensibiliser le personnel aux enjeux d'une mobilité alternative à la voiture individuelle par tous les canaux d'information et promouvoir ces modes alternatifs
- ◆ Mettre en place une cellule de mobilité chargée de la gestion des problèmes de déplacements du personnel
- ◆ Mettre en œuvre un Plan de déplacement d'entreprise au sein de son institution ou entreprise
- ◆ Procéder systématiquement à une analyse de l'impact au niveau de la mobilité et des déplacements de toutes les décisions qui pourraient être prises en interne

Les réflexes, les prises de conscience, évoqués ici ne peuvent être induits que par une approche spécifique, une vision globale et multimodale, du domaine des déplacements.

C'est donc un rôle essentiel et passionnant qui lui est confié, pour lequel ses qualités premières doivent être le sens de l'observation, le sens critique, le don du contact et de la communication, la volonté de s'impliquer dans de nouveaux projets.

La formation, si elle ne fait pas du Mobility manager un expert en mobilité, doit le sensibiliser à la problématique générale de domaines diversifiés, tels que la mobilité, bien sûr, mais aussi la sécurité, l'environnement ou l'aménagement du territoire. Elle doit lui transmettre les notions de base touchant aux aspects :

- légaux, institutionnels, de procédure,.... ;
- de méthodologie d'études, de processus,...
- de techniques, d'outils,...
- de mise en œuvre ;

CONTENU DE LA FORMATION

En ce qui concerne le contenu du cours, les modules porteront sur des thèmes tels que :

- ◆ Eléments de base de la problématique des déplacements ;
- ◆ Planification et processus d'études ;
- ◆ Plan de déplacement et politique de déplacements ;
- ◆ Politique de stationnement (grands principes) ;
- ◆ Aménagement du territoire et mobilité ;
- ◆ Environnement, nuisances ;
- ◆ Partage de l'espace public ;
- ◆ Sécurité ;
- ◆ Transports collectifs (train, bus,...) ;
- ◆ Multi et intermodalité ;
- ◆ Modes doux (piétons, personnes à mobilité réduite, deux roues) ;
- ◆ Transport de marchandises, livraisons
- ◆ Plan de déplacements d'entreprise ou d'administration (PDE ou PDA)
- ◆ Voiture partagée et covoiturage

- ◆ Communication et participation
- ◆ Indicateurs de mobilité et politique d'évaluation

Les thèmes seront, de plus, enrichis par des exemples concrets d'études et de travaux déjà réalisés, par des visites de terrain et par des exercices à réaliser par les Mobility managers.

Les cours seront dispensés par :

- le responsable de la formation;
- des experts spécialisés en technique des déplacements,
- des spécialistes de chaque problématique abordée.

A l'issue de sa formation, le Mobility manager fait partie intégrante du réseau des Conseillers en mobilité wallons. A ce titre, il a accès à tous les outils qui sont développés par celui-ci : centre de documentation, publications, formations continuées, visites techniques,...

Attention, la formation de Mobility manager n'ouvre pas l'accès aux subsides régionaux pour la réalisation d'un Plan communal de mobilité et pour sa mise en œuvre (Plan Escargot).

RENSEIGNEMENTS

S.P.W – Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques
Direction de la Planification de la mobilité
Réseau des Conseillers en Mobilité
Boulevard du Nord, 8 – 5000 NAMUR

Bernadette GANY – 081/77 30 99
Brigitte ERNON - 081/77 31 32



Service public de Wallonie
reseau-cem@met.wallonie.be